



CA_DEL240402_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Convocation : 28/03/2024

Affichage liste délibérations : 04/04/2024

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO a donné procuration à Madame Eliane RENARD

ABSENTS

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

AFFECTATION DES RÉSULTATS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Pour l'année 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 165 466,79 euros.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 142 531,94 euros.

Il y a 59 634,92 euros de restes à réaliser en dépenses investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 165 466,79 euros au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 142 531,94 euros doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

| | Résultat clôture Exercice 2023 | Affectation au budget primitif 2024 | Compte d'affectation |
|---------------------------|---|--|--|
| Section de fonctionnement | 165 466,79 € | 165 466,79 € | 002- Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) |
| Section d'investissement | 142 531,94 € | 142 531,94 € | 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement) |

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.